

L'ULIS= unité localisée pour l'inclusion scolaire

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un dispositif collectif proposant à des élèves de 12 à 16 ans une organisation pédagogique adaptée à leur besoin.

Pour qui ?

L'ULIS de la cité scolaire accueille des élèves ayant des troubles des fonctions cognitives assez importants pour être reconnus en situation de handicap par la MDPH. Ces élèves sont jugés capables de suivre une scolarité la plus proche du collège à l'aide d'adaptations et compensations.

Comment ?

L'ULIS n'est pas une classe mais un lieu de projets personnalisés (par le biais de contrats pédagogiques) où des regroupements s'organisent selon les emplois du temps de chacun des élèves. Ces derniers sont inscrits dans les classes du collège de la 6^{ième} à la 3^{ième}.

Les temps de scolarisation des élèves se font :

- principalement dans leur classe de référence ; selon leurs compétences
- dans le dispositif ULIS pour des activités d'enseignements, de remédiation , d'anticipation sur des enseignements de la classe de référence, de construction d'outils méthodologiques, d'aide aux évaluations, etc...
- à partir de la classe de 4^{ième} et selon les projets personnels de scolarité(PPS) , en atelier SEGPA

Dès la classe de 4^{ième} grâce à des stages en entreprise, les élèves préparent leur projet personnel d'orientation (parcours avenir).

L'orientation ?

Les élèves relevant de l'ULIS sont en général prioritaires sur certaines sections de CAP. Ils peuvent poursuivre leur scolarité en lycée professionnel aidé(ou non) par un ULIS pro. L'objectif est de préparer un CAP ou un BAC professionnel selon leurs compétences ou encore signer un contrat d'apprentissage, la scolarité se dispensant alors en CFA ou CFA spécialisé.

Les élèves bénéficiant du dispositif peuvent prétendre en priorité au CFG mais aussi au DNB ou DNB professionnel.

Les référents de l'ULIS : Mme Dupuy Muriel coordonnatrice (enseignante spécialisée)

Mme Pouvereau Hélène AESH

Mme Laurencie Rocco enseignante Référente

Le fonctionnement de l'ULIS du collège de Lannemezan 2017. 2018

Le jour de la rentrée.

Comme tous les élèves, votre enfant sera inscrit sur une liste de classe, il appartient à cette classe pour toute l'année scolaire.

Le jour de la rentrée, il restera avec sa classe. Il rencontrera son professeur principal, visitera le collège...

Mme Dupuy coordonnatrice du dispositif viendra à sa rencontre pour lui fournir son emploi du temps temporaire.

En général, **les élèves de 6^{ième} suivent les enseignements de :**

- sciences
- histoire/géographie/éducation morale et civique
- éducation artistique : musique et arts plastiques
- une langue vivante (obligatoire pour toute poursuite de scolarité)
- éducation physique et sportive
- les AP

Ensuite, **selon leur projet personnel de scolarité** (basé sur l'avis de la MDPH et du dossier scolaire), ils peuvent être inclus en mathématiques ou Français.

Les temps ULIS.

Pendant les moments d'ULIS, selon les emplois du temps de chacun, des élèves de plusieurs niveaux se côtoient.

Chacun doit donc veiller à respecter le travail des autres.

Les élèves ont des contrats pédagogiques (contrat de travail) qui les aident à acquérir une autonomie de travail et à s'impliquer dans les apprentissages.

Les heures d'ULIS alternent entre

- des moments d'autonomie (fiches, recherches, vidéos d'actualité, documentaires...)
- de réadaptation des cours (carte mental, mise en page...)
- d'enseignements : lecture, étude de la langue, mathématiques...

- de projets collectifs

L'évaluation.

Comme les autres élèves, votre enfant devra fournir un travail personnel régulier dans toutes les disciplines.

Selon les cas, il bénéficiera **d'évaluations adaptées. La note reste la référence.**

En ULIS, il sera évalué sur plusieurs **compétences en référence au socle commun selon les paliers 2 et 3.**

Le contrat pédagogique permet d'évaluer :

- des connaissances
- des capacités d'organisation et de gestion
- sa capacité à s'inscrire dans des apprentissages scolaires et sociaux.
- son autonomie face à des tâches.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez demander un RDV avec Mme Dupuy la coordonnatrice de l'ULIS